

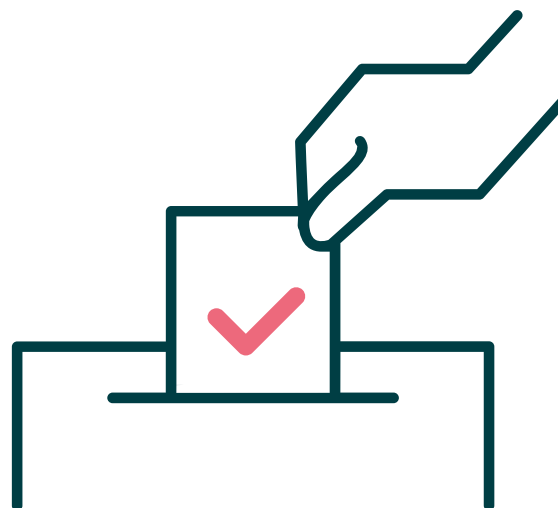
RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2025

Février 2026

Sommaire

RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2025

1.	Cadre général	4
2.	Bilan des votes	6
2.1.	Périmètre de vote 2025	7
2.2.	Statistiques générales	8
2.3.	Retour sur les priorités d'Ostrum Asset Management en matière de vote en assemblées générales	9
2.4.	Analyse des facteurs de contestation	10
2.5.	Situations de conflits d'intérêts	18



Assets for Life



Ostrum Asset Management,

gérant d'actifs européen dédié aux institutionnels, se distingue par sa vocation : celle d'être au service d'une finance durablement alignée avec les enjeux de la société. Sa mission vise à assurer la valorisation pérenne des investissements de ses clients, contribuant ainsi à leur engagement sociétal dédié aux projets de vie, tels que les retraites, la santé et la protection contre les accidents de la vie (prévoyance, IARD).



1

CADRE GÉNÉRAL

Exercice des droits de vote
par Ostrum Asset Management



1. CADRE GÉNÉRAL

En tant que société de gestion pour compte de tiers, Ostrum Asset Management considère qu'il est de sa responsabilité et de son devoir de diligence envers les porteurs de parts de veiller à l'évolution de la valeur de leurs investissements et d'exercer les droits extra-patrimoniaux attachés aux titres détenus dans les portefeuilles dont elle assure la gestion. Ainsi, Ostrum Asset Management exerce son activité de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

Politique de vote

Dès 1998¹, Ostrum Asset Management a élaboré une politique de vote qui définit les principes auxquels elle entend se référer pour l'exercice des droits de vote aux assemblées générales. Les principes énoncés dans la politique de vote ont pour objet de définir le cadre dans lequel Ostrum Asset Management mène une analyse indépendante des propositions soumises et la façon dont elle exerce les droits de vote de manière éclairée dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Ces principes sont révisés annuellement, afin de tenir compte des pratiques de gouvernance d'entreprise en vigueur et des évolutions réglementaires qui ont pu intervenir tout au long de l'année.

Lien vers la politique de vote :

<https://www.ostrum.com/fr/publications-reglementaires#vote-et-engagement>

Organisation d'Ostrum Asset Management pour l'exercice des droits de vote

L'exercice des droits de vote est articulé autour de 2 activités distinctes :

- L'analyse des résolutions : réalisée avec l'appui des analystes-gérants d'Ostrum Asset Management et d'un prestataire de vote suivant les principes décrits dans la politique de vote définie par Ostrum Asset Management et validée par son Comité exécutif ;
- L'exercice du vote : réalisé par le pôle Middle Office Flux d'Ostrum Asset Management, en charge par ailleurs de la relation avec les prestataires et les dépositaires.

Détail des assemblées générales votées

Ostrum Asset Management dispose d'une plateforme accessible depuis son site internet, qui présente de façon détaillée l'ensemble des votes exprimés par Ostrum Asset Management sur les résolutions présentées lors des assemblées générales des sociétés détenues dans les fonds votants.

Lien : https://vds.issgovernance.com/vds/#/MTEyODk=

¹ Ostrum Asset Management est issue de la filialisation, au 1^{er} octobre 2018, des gestions obligataires et actions d'Ostrum Asset Management [RCS Paris 329 450 738 – précédemment Natixis Asset Management]. Natixis Asset Management était quant à elle issue de la fusion en juin 2007 de deux sociétés françaises de gestion d'actifs de premier plan, Natixis Asset Management et IXIS Asset Management. Natixis Asset Management était la société de gestion d'actifs du Groupe Banque Populaire et avait été créée en 1998. IXIS Asset Management était la société de gestion d'actifs du Groupe Caisse d'Epargne et avait été créée en 1984.

2

BILAN DES VOTES

Exercice des droits de vote
par Ostrum Asset Management



2. BILAN DES VOTES

2.1. Périmètre de vote 2025

En application de la réglementation de l'AMF sur l'exercice des droits de vote par les sociétés de gestion [article 319-22 du Règlement général], et conformément aux principes définis dans sa politique de vote, Ostrum Asset Management a exercé les droits de vote attachés aux valeurs détenues dans les OPC et mandats dont elle assure la gestion et pour lesquels elle détenait les droits de vote.

En 2025, le périmètre de vote était composé de 1 332 valeurs détenues dans 41 mandats et OPC.

Sur ce périmètre de vote, Ostrum Asset Management a exercé ses droits de vote lors de 1 295 assemblées générales votantes, avec un taux de participation de 97 %.



97%



Taux de participation aux
assemblées générales

Répartition des votes par zone géographique (Nombre d'AG)

Pays	Nb	%
Amériques	594	45
Europe	519	39
Asie	210	16
Océanie	8	0
Afrique	1	0
Total	1 332	100

SOURCE : OSTRUM AM - ISS GOVERNANCE



2.2. Statistiques générales

Sur les 1 295 assemblées générales votées et confirmées, Ostrum Asset Management s'est exprimée sur 19 091 résolutions.

Sur ces
19 091
résolutions votantes

Ostrum Asset Management :

en a approuvé 91 %

en a désapprouvé 8 %

s'est abstenue sur 1 % des résolutions

Dans 45 % des assemblées générales, Ostrum Asset Management a exprimé au moins un vote défavorable.

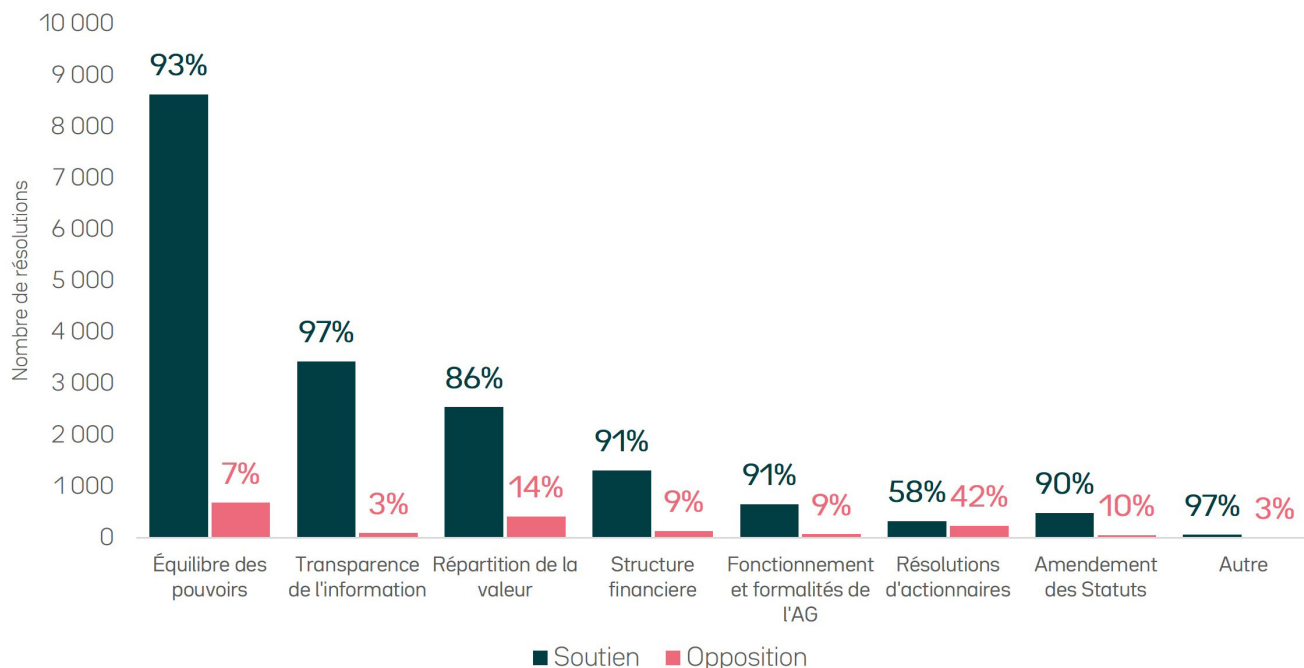
Le taux d'opposition est substantiellement plus élevé pour le continent européen. En effet, pour des raisons de stratégie de gestion, une centaine de valeurs font l'objet d'une analyse fondamentale interne, où les gérants analysent et valident les recommandations de vote proposées par un prestataire de vote. Pour le reste des sociétés, les votes suivent les recommandations proposées par le prestataire de vote d'Ostrum Asset Management, selon sa politique, en cohérence avec l'approche d'Ostrum Asset Management.

Répartition des votes par zone géographique (Répartition Vote / continent)

Pays	Pour	% Pour	Contre	% Contre	Abstention	% Abstention
Europe	8 804	46 %	948	5 %	22	0 %
Amériques	6 485	34 %	386	2 %	149	1 %
Asie	2 068	11 %	162	1 %	0	0 %
Océanie	46	0 %	6	0 %	0	0 %
Afrique	15	0 %	0	0 %	0	0 %
Total	17 418		1 502		171	

SOURCE : OSTRUM AM - ISS GOVERNANCE

RÉPARTITION DES VOTES PAR THÉMATIQUE



SOURCE : OSTRUM AM – ISS GOVERNANCE

Hormis les résolutions d'actionnaires, les questions de répartition de la valeur et les amendements des Statuts sont les résolutions entraînant le plus fort taux de contestation (14 % et 10 % respectivement), en ligne avec les exigences de la politique de vote d'Ostrum Asset Management.

2.3. Retour sur les priorités d'Ostrum Asset Management en matière de vote en assemblées générales

Ostrum Asset Management met particulièrement l'accent sur **la robustesse des instances** de gouvernance au sein des sociétés en portefeuille.

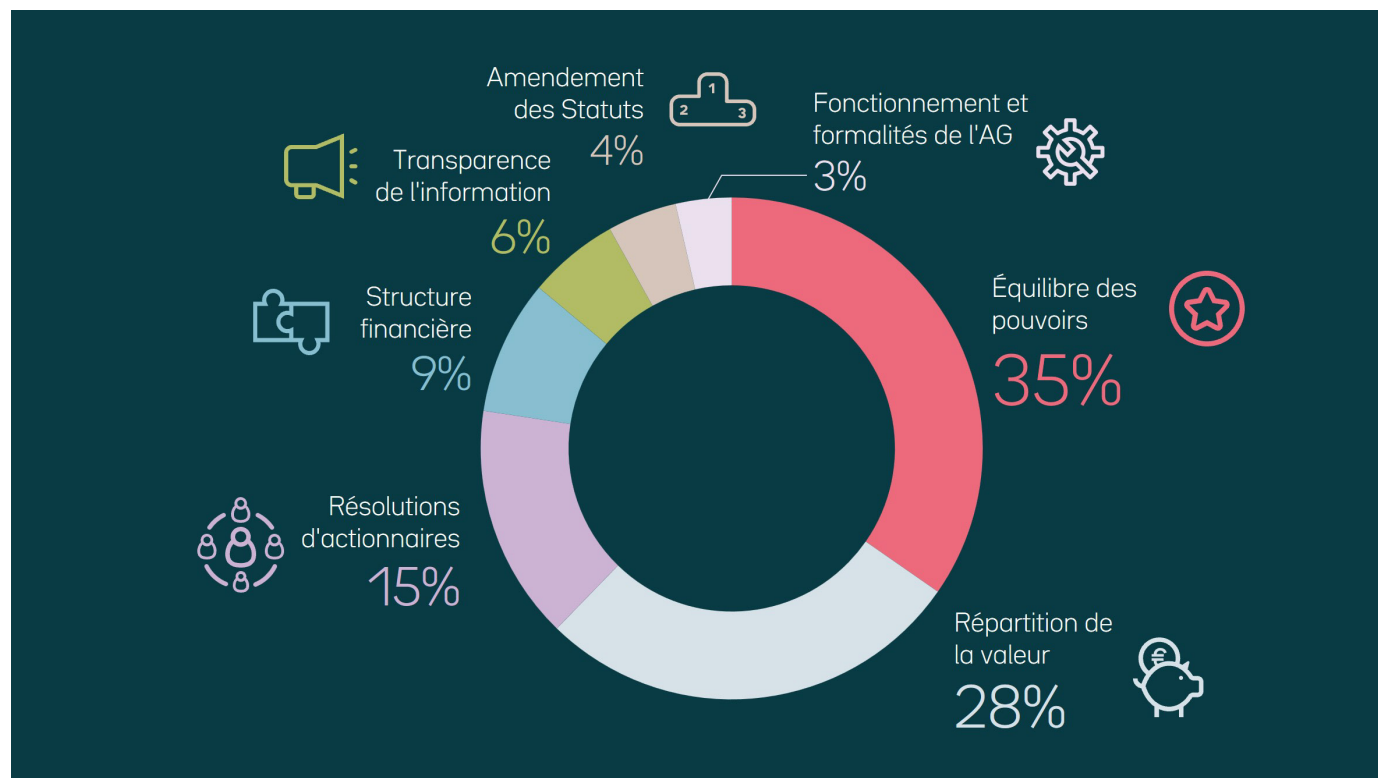
Les questions de gouvernance ont été abordées à travers la qualité des **plans d'incitation et de rémunération** des dirigeants proposés par les conseils d'administration. Ostrum Asset Management a été beaucoup plus vigilant quant à leur conception, dans le but d'aligner les intérêts des équipes dirigeantes à ceux des autres parties prenantes de l'entreprise.

La **transparence de la donnée, l'exigence concernant les objectifs, la prise en compte des enjeux extra-financiers, le caractère raisonnable des montants octroyés** ont été activement scrutés.

Ostrum Asset Management a poursuivi son engagement actionnarial en ligne avec **ses politiques sectorielles**, notamment en ce qui concerne les questions de stratégie climatique liées aux secteurs du pétrole & gaz et du charbon.

2.4. Analyse des facteurs de contestation

La répartition de la contestation (vote contre et abstention) sur l'ensemble des résolutions proposées au vote des actionnaires se présente ainsi :



SOURCE : OSTRUM AM – ISS GOVERNANCE



ÉQUILIBRE DES POUVOIRS

Les résolutions relatives à l'équilibre des pouvoirs représentent **35 %** des votes de contestation globale, avec un taux d'opposition moyen de **7 %**.

7%

- Taux d'opposition à l'élection d'administrateurs

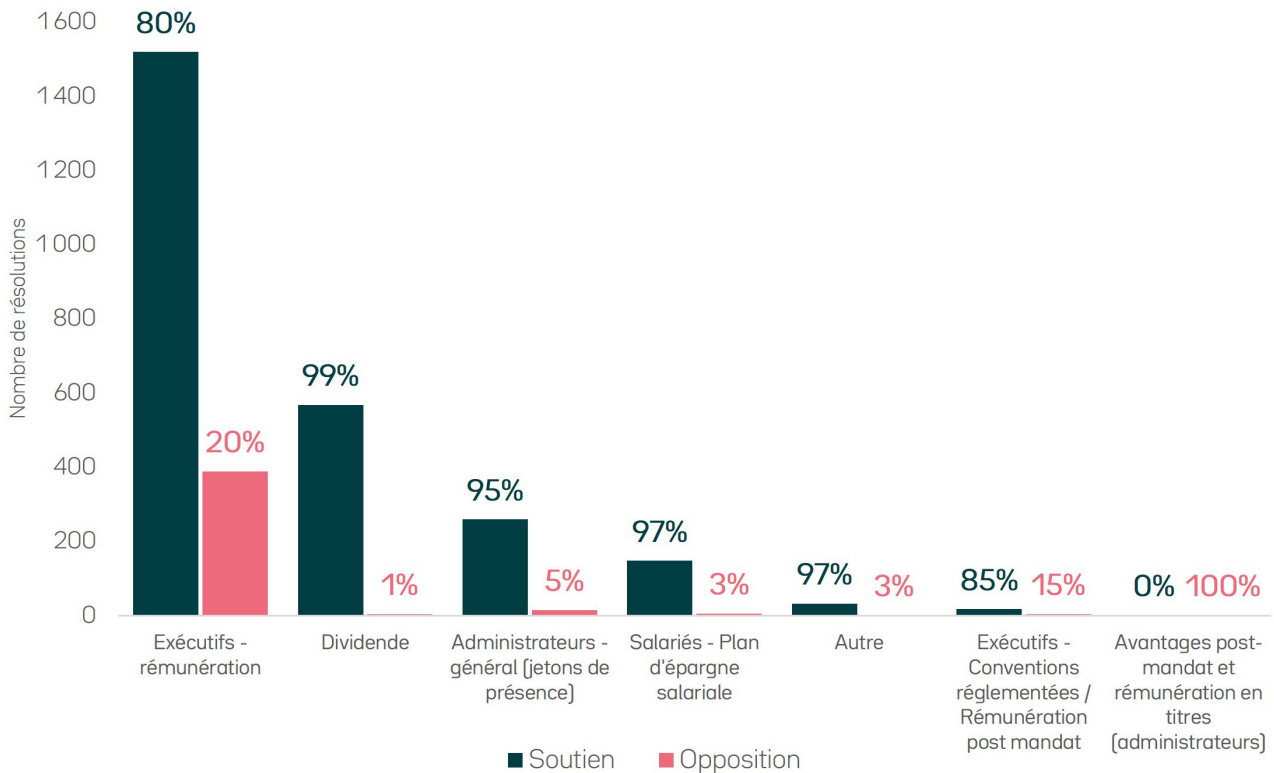
Les résolutions concernant les élections d'administrateurs représentent la quasi-totalité des résolutions de cette thématique. Le taux d'opposition sur ce sujet est quasi stable par rapport à l'année 2024 à **7 %**, et ce malgré une exigence qui s'est intensifiée au regard de l'évolution de notre politique de vote au sujet des compétences, de la disponibilité (politique plus stricte sur le cumul de mandats), de l'indépendance et de la diversité des conseils (exigence d'un taux de féminisation d'au moins **40 %**).



RÉPARTITION DE LA VALEUR

La répartition de la valeur représente **28 %** des votes de contestation globale, avec un taux d'opposition moyen de **14 %**.

RÉPARTITION DE LA VALEUR



SOURCE : OSTRUM AM - ISS GOVERNANCE

20% • Taux d'opposition au Say on Pay

À travers sa politique de vote, Ostrum Asset Management veille à ce que la rémunération des dirigeants exécutifs soit à la fois attractive, incitative, et garante de la cohésion sociale de l'entreprise.

Sur le sujet des rémunérations, l'attention d'Ostrum Asset Management s'est particulièrement portée sur l'approbation des politiques et rapports sur la rémunération des dirigeants. En application de sa politique de vote, Ostrum Asset Management a émis un vote défavorable lorsque le niveau de transparence était largement en deçà des bonnes pratiques de marché et ne permettait pas d'établir un lien entre la rémunération versée et la création de valeur, lorsque la politique ou les pratiques de rémunération dénotaient un manque de corrélation avec la performance réelle de l'entreprise, ou lorsque les écarts de rémunération avec les pairs et les salariés de l'entreprise étaient trop importants.

S'agissant des éléments de rémunération long terme, l'absence de lien avec **la création de valeur à long terme a représenté le principal motif d'opposition** (par exemple : attribution de tout ou partie des instruments sans conditions de performance attachées). Un autre sujet de préoccupation a été l'absence d'information claire et précise sur les conditions de performance applicables (lorsqu'elles existent).

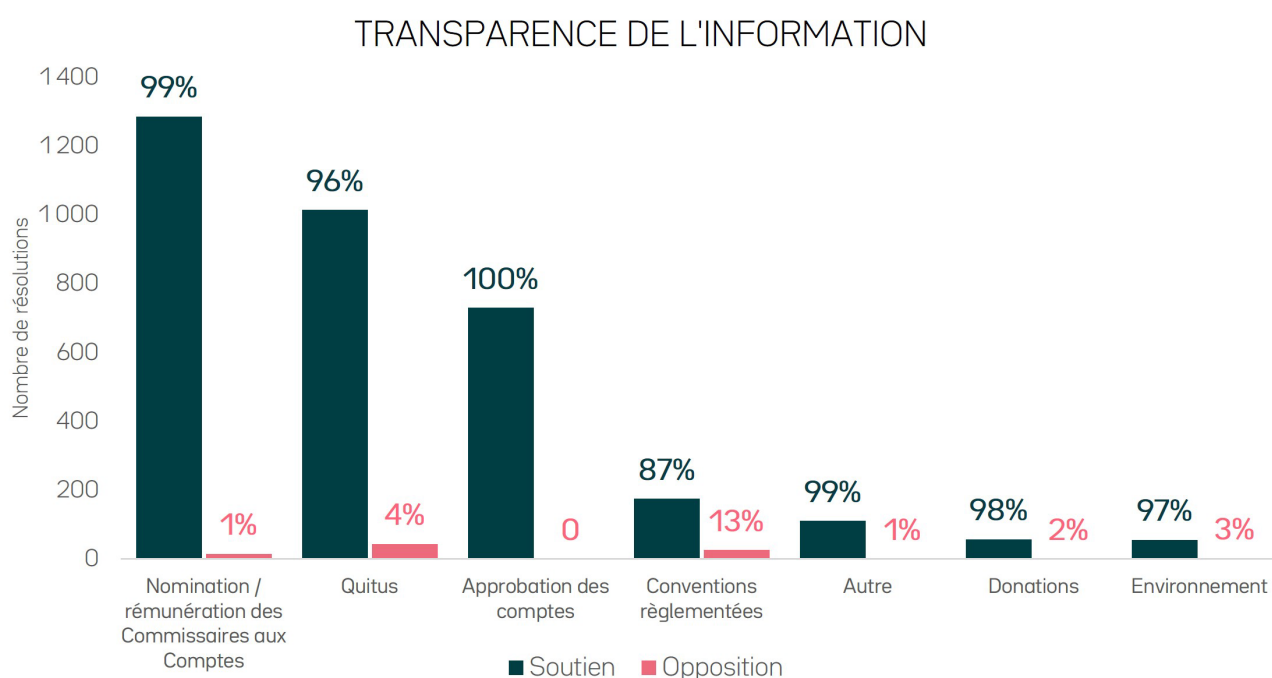
Concernant la rémunération des administrateurs, Ostrum Asset Management s'est opposée systématiquement au versement d'instruments variables indexés sur la performance boursière de l'entreprise. En effet, un alignement des intérêts des administrateurs sur la performance boursière de l'entreprise présente un risque de conflits d'intérêts potentiel dans l'exercice de leur mandat. À propos de leur rémunération, l'approche d'Ostrum Asset Management visait à sanctionner des augmentations de l'enveloppe globale excessives et injustifiées.

Enfin, Ostrum Asset Management, très favorable à l'association des salariés au capital et aux résultats de l'entreprise, a soutenu la totalité des résolutions liées aux plans d'épargne salariale et ne s'y est opposée seulement dans les quelques cas où l'épargne salariale pouvait être utilisée par la société pour contrôler les droits de vote.



TRANSPARENCE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les sujets liés à la transparence de l'information représentent **6 %** des votes de contestation globale, avec un taux d'opposition moyen de **3 %**



SOURCE : OSTRUM AM - ISS GOVERNANCE

Sur cette thématique, Ostrum Asset Management a porté une attention à la nomination et la rémunération des Commissaires aux Comptes.

S'agissant de la nomination ou de la rémunération des Commissaires aux Comptes, les votes d'opposition étaient essentiellement liés à des cas où il y avait lieu de remettre en question leur indépendance, c'est-à-dire lorsque les honoraires perçus au titre de prestations hors audit représentaient plus de 100 % des honoraires perçus au titre des missions d'audit.

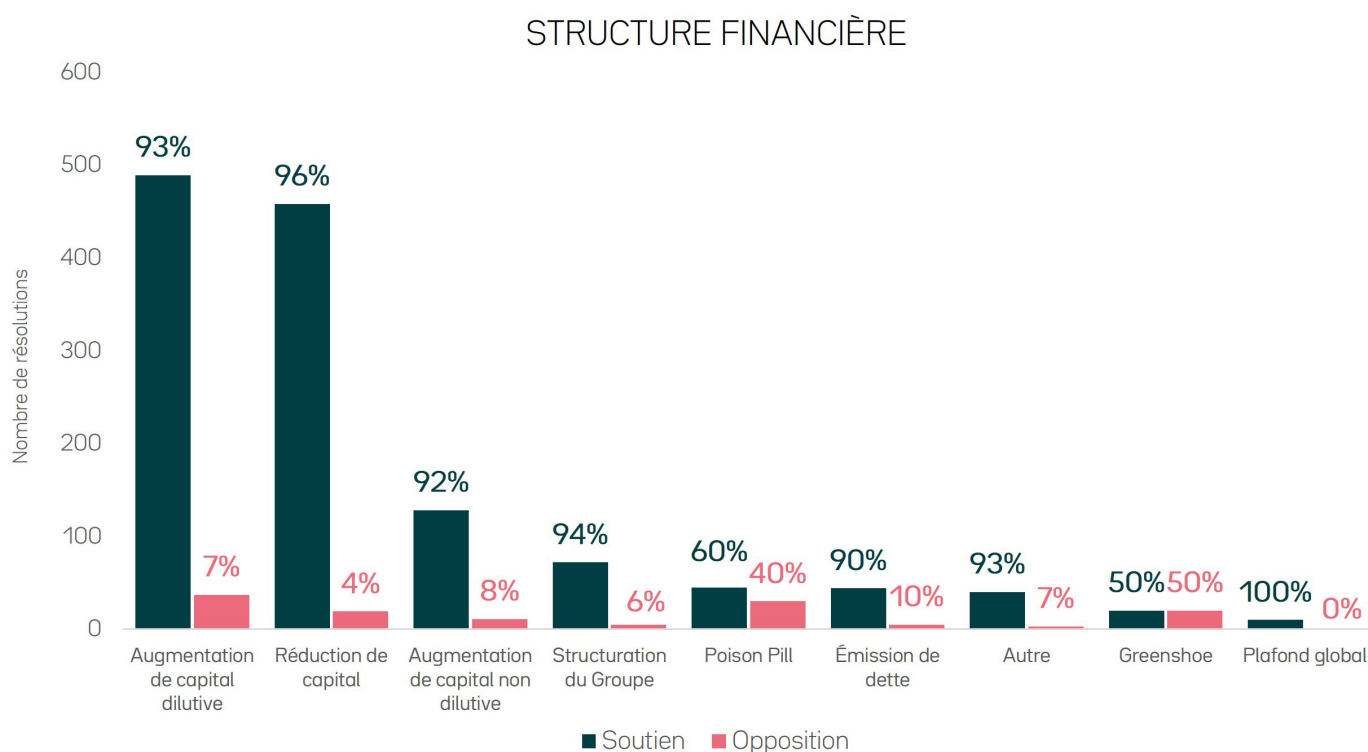
S'agissant des conventions réglementées, les votes d'opposition étaient essentiellement liés à des cas où la transparence de l'information était insuffisante pour juger de la régularité de ces contrats (transactions, prestations de services, rémunérations supplémentaires pour les mandataires sociaux).

S'agissant du quitus, le niveau de contestation est essentiellement expliqué par l'opposition d'Ostrum Asset Management à soutenir cette résolution dans les pays où un tel vote porte atteinte à la capacité des actionnaires d'entamer par la suite un recours en justice. Cette pratique demeure en vigueur dans plusieurs pays européens, malgré sa remise en cause par les investisseurs.



STRUCTURE FINANCIÈRE

Les résolutions portant sur la structure financière des entreprises représentent **9 %** de la contestation globale, avec un taux d'opposition moyen de **9 %**.



SOURCE : OSTRUM AM - ISS GOVERNANCE

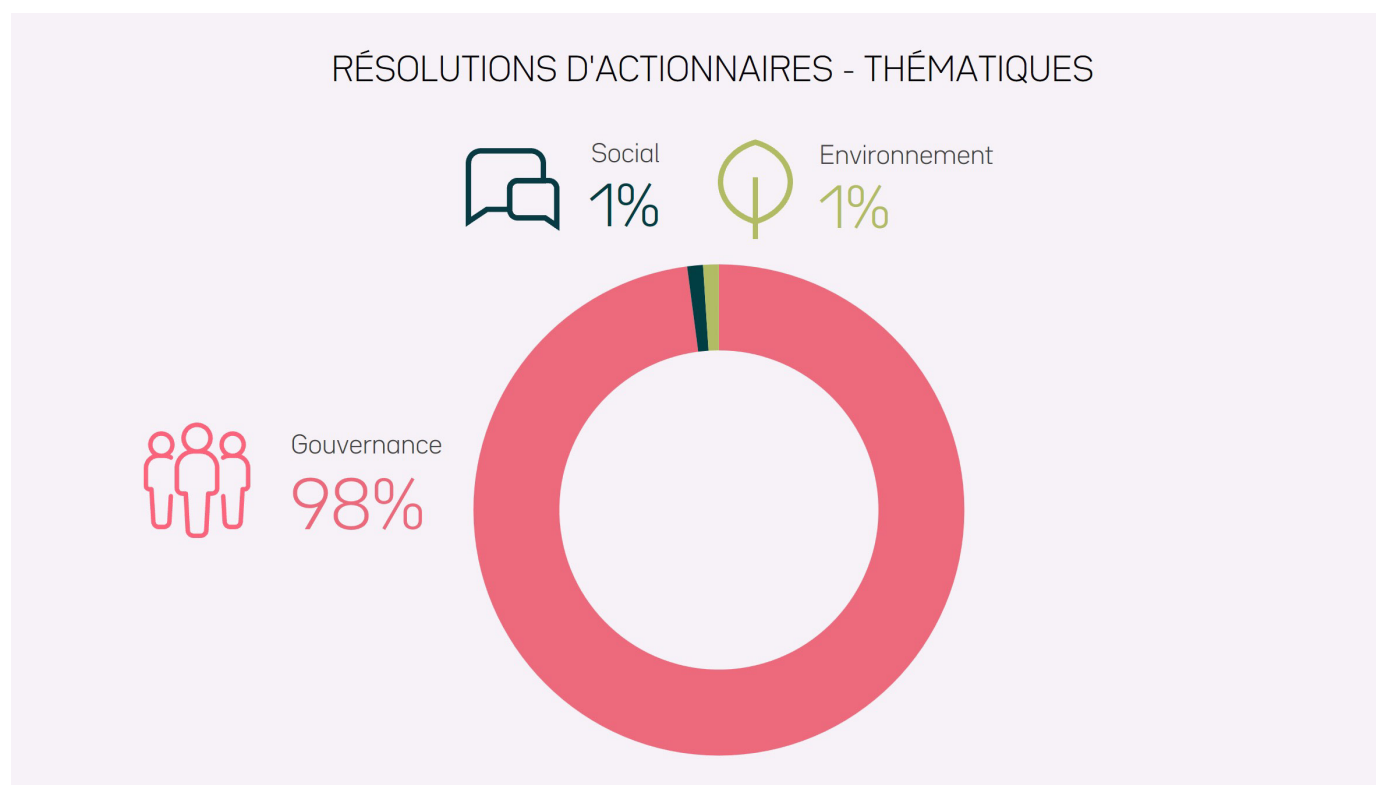
Les autorisations financières pouvant être utilisées comme des mesures de protection anti-OPA² ont enregistré un **niveau de contestation important à 40 %** [*Poison Pill*]. Ce type de résolution représente une spécificité du marché européen. Si Ostrum Asset Management a choisi d'adopter une approche plutôt pragmatique sur cette question, le taux de contestation témoigne de ce que la structure de gouvernance n'apportait souvent pas les garanties suffisantes pour s'assurer que ces dispositifs seraient utilisés dans l'intérêt à long terme de l'entreprise.

Les résolutions relatives au *Greenshoe* (surallocation en cas d'augmentation de capital) ont fait l'objet de refus en lien avec la nature des augmentations de capital rattachées (dilution, suppression de droits préférentiels de souscription, mesure anti-OPA, etc.).



RÉSOLUTIONS D'ACTIONNAIRES

Les résolutions d'actionnaires représentent **15 %** de la contestation globale. Sur les 557 résolutions proposées, Ostrum Asset Management en a soutenu 324 (**58 %**). Elles couvrent les sujets suivants :



SOURCE : OSTRUM AM - ISS GOVERNANCE

² OPA : offre publique d'achat

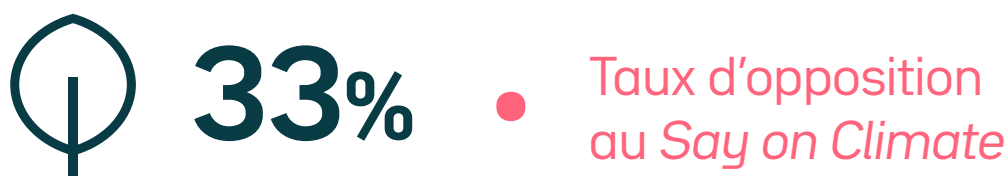
RÉSOLUTIONS CLIMAT [*Say on Climate* et résolutions d'actionnaires]

Les résolutions climat ont fait l'objet d'une analyse de cohérence détaillée, notamment sur les éléments suivants :

- La présence d'objectifs de court, moyen et long termes, sur des périmètres pertinents ;
- Une stratégie claire en vue d'atteindre ces objectifs avec, si possible, un plan d'action quantifié (CapEx) ;
- Une transparence de l'information nécessaire pour comprendre les enjeux et les avancées de l'entreprise ;
- Une gouvernance conçue en vue d'atteindre ces objectifs climatiques : compétence du conseil d'administration, dialogue avec les parties prenantes de l'entreprise, responsabilisation et intéressement des dirigeants.

A. *Say on Climate*

En 2025, le nombre de résolutions ***Say on Climate*** est de 34 propositions au niveau mondial (dont 6 sur le périmètre de vote d'Ostrum Asset Management, contre 15 l'an passé). Le taux de soutien global de ce type de résolution est de 50 % sur le périmètre d'Ostrum Asset Management, 33 % d'opposition et 17 % d'abstention.



Revue de résolutions ***Say on Climate*** sur lesquelles Ostrum Asset Management s'est exprimée :

SAY ON CLIMATE		
Assemblée générale	Secteur	Position
Icade	Immobilier	SOUTIEN
Amundi	Bancaire	SOUTIEN
ENGIE	Services aux collectivités	SOUTIEN
Aena	Aéroports et Services	ABSTENTION
INWIT	Infrastructures de télécommunication	OPPOSITION
Ferrovial	Infrastructures	OPPOSITION



ZOOM SUR QUELQUES EXEMPLES DE SOUTIEN OU DE REJET DES RÉOLUTIONS SAY ON CLIMATE

SOUTIEN



Icade

Icade met en place des objectifs ambitieux sur les 3 scopes, à court [2030] et moyen terme [2050]. Pour 2030 vs. 2019, le groupe vise une baisse de 55 % des émissions scopes 1 et 2 et une baisse de 27,5 % sur le scope 3. Pour 2050 vs. 2019, le groupe a l'ambition de réduire ses émissions scopes 1, 2 et 3 de 90 %. Toutefois, si l'engagement Net Zéro en 2050 est ambitieux, notamment grâce aux compensations au travers des projets agricoles et forestiers entre 2019 et 2024, le plan manque de détail de 2024 à 2050. Les plans d'actions ne semblent pas être suffisamment clairs pour 2030 ou la période antérieure. Néanmoins, la trajectoire 1,5°C est validée par la SBTi à horizon 2050 sur les trois scopes. Il est à noter que l'engagement Net Zéro validé par SBTi exclut 18 % des émissions globales.

Concernant les investissements, le groupe prévoit d'allouer 145 millions d'euros entre 2024 et 2030, soit environ 22 millions d'euros par an, ce qui représente 11 % des capex du groupe 2024, un montant peu conséquent.

En termes de gouvernance, il est à souligner que la rémunération fixe et variable du Directeur Général est conditionnée par des critères de durabilité. La rémunération variable (25 %) est liée à 4 objectifs distincts, dont la réduction carbone, et la rémunération fixe (20 %) dépend de la réduction des émissions de CO₂. Nous saluons les efforts réalisés par Icade, d'autant que la volonté du groupe de diversifier ses activités, notamment vers la rénovation et d'autres modèles à faibles émissions de carbone, témoigne de la dynamique positive en cours. C'est pourquoi nous soutenons le plan de transition Climat d'Icade. La société rend compte de ses progrès en lien avec son objectif de 2026, qui vise à intégrer des solutions favorables à la nature dans 90 % des bâtiments sous son contrôle. Bien que des avancées soient constatées dans la divulgation et les objectifs relatifs aux tableaux d'indicateurs pour la renaturation des parcs d'activités dans la division Immobilier Commercial, il est difficile de mesurer la réalisation des objectifs fixés.

SOUTIEN



Amundi est en bonne voie d'atteindre les objectifs de son plan Ambition 2025, notamment son objectif de réduction de 30 % des émissions de GES par collaborateur (scopes 1, 2 et 3 – Amundi affiche d'ailleurs une réduction de 62 %). Bien que le niveau de transparence ait diminué ces deux dernières années, nous sommes rassurés par le fait qu'Amundi ait déclaré qu'elle travaillerait en 2025 à la définition de nouveaux objectifs dans le cadre de l'élaboration de son prochain plan stratégique à moyen terme.

SOUTIEN



ENGIE

Le groupe a défini une orientation stratégique alignée sur la décarbonation : ENGIE s'est fixé des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre [réduction de 70 % d'ici 2040 par rapport à 2017-2019], en visant une forte décarbonation de son mix énergétique et en augmentant la part des énergies bas carbone dans son portefeuille [gaz naturel comme transition, énergies renouvelables, solutions d'efficacité énergétique].

Les objectifs Net Zéro et les trajectoires sont clairs : ENGIE s'est engagé sur des trajectoires Net Zéro pour ses émissions [en scopes 1, 2 et, dans certains cas, scope 3] avec des jalons intermédiaires en 2025 et 2030 [objectifs 1,5° scopes 1 et 2 et « *well below* » 2° d'ici 2045].

ENGIE se développe aussi dans les renouvelables et l'électromobilité : l'entreprise met l'accent sur le développement des énergies renouvelables (éolien, solaire, hydroélectricité) et sur des solutions de conversion énergétique et de mobilité bas carbone, ce qui contribue à la réduction du mix carboné et à l'intégration des énergies intermittentes.

ENGIE propose des offres d'efficacité énergétique, des services énergétiques et des contrats pour les clients industriels et résidentiels afin de réduire leur bilan carbone et leur consommation énergétique. Le groupe s'appuie sur des mécanismes de financement durable, des obligations vertes et des cadres ESG pour appuyer ses investissements dans les projets bas carbone.

ENGIE affiche une gouvernance dédiée au climat avec des niveaux de responsabilité clairs (comités, responsables de la décarbonation, indicateurs ESG), et publie des rapports réguliers (rapports RSE/DEI, communiqués extra-financiers, rapports de durabilité) conformes aux cadres internationaux (GRI, SASB, TCFD).

ABSTENTION



Aena

Bien que les objectifs de réduction des émissions des scopes 1 et 2 aient été rehaussés, faisant passer l'objectif de neutralité carbone de 2040 à 2030, l'objectif concernant le scope 3 pour 2030 ne prend pas en compte l'intégralité des émissions liées aux vols.

En effet, les objectifs de 2030 [à court et moyen terme] excluent les émissions les plus significatives, notamment celles associées aux vols (*downstream* scope 3 : représentant 76 à 85 % des émissions totales selon le FIR). De plus, les 16 aéroports situés en dehors de l'Europe (au Mexique, en Colombie, en Jamaïque) ne sont pas inclus dans ces objectifs, car Aena n'y détient pas une part majoritaire du capital, selon le FIR. Ainsi, l'objectif de 2030 ne couvre pas plus de 95 % des émissions totales. Concernant les objectifs à long terme de 2050, Aena n'a présenté aucune action concrète pour atteindre de manière crédible sa volonté de réduire de 90 % les émissions liées aux vols. Toutefois, le fait que SBTi ait validé un objectif pour 2050 aligné sur un réchauffement de 1,5°C est un aspect positif, car cela témoigne de leur reconnaissance par une institution de référence.

Nous restons également attentifs aux investissements liés à la décarbonation de l'entreprise. Aena a annoncé un budget de 550 millions d'euros pour des investissements climatiques prévus entre 2021 et 2030, répartis en trois volets : neutralité carbone, aviation durable et chaîne de valeur/scope 3. Selon le FIR, le climat représente environ 10 % des dépenses d'investissement [Capex] annuelles pour Aena. Cependant, les détails concernant les actions sont limités, et aucune information n'a été fournie au-delà de 2030. Au regard de tous ces éléments, nous ne souhaitons pas soutenir le plan d'action climatique d'Aena.

OPPOSITION

INWIT INWIT

L'objectif de Net Zero Emissions d'ici 2040 (sur les normes SBTi) annoncé par le groupe semble ambitieux. Sur la base de 2020, l'objectif 2030 annoncé en scopes 1 et 2 est de -42 % et de -90 % d'ici 2040. Le plus gros devant être fait après 2030, ceci amène à se poser des questions sur la crédibilité de l'objectif 2040 sachant que les baisses les premières années sont les plus faciles à réaliser.

Cette inquiétude est d'autant plus renforcée que les émissions de CO₂ ont augmenté de 34 % entre 2020 et 2023 en scopes 1 et 2 et de 26 % en scopes 1, 2 et 3. Enfin, les initiatives engagées pour atteindre ces objectifs de baisse des émissions de CO₂ sont très peu chiffrées et donc difficiles à vérifier. Au regard de tous ces éléments, nous ne souhaitons pas soutenir le plan d'action climatique d'INWIT.

OPPOSITION

ferrovial Ferrovial

Un vote défavorable à cet article se justifie par les préoccupations suivantes :

- On observe une marge pour une divulgation plus étoffée du plan d'investissement de l'entreprise ;
- Le rôle des mesures de compensation dans l'itinéraire ambitieux de décarbonation semble élevé, mais demeure ambigu ;
- L'analyse des risques physiques selon les différents scénarios demeure relativement restreinte, et l'évaluation des risques et opportunités liés à la transition ne présente pas d'effet financier quantifié ;
- L'entreprise ne quantifie pas les leviers permettant de réduire les émissions du scope 3 et n'inclut pas, dans son objectif scope 3, les émissions associées à plusieurs catégories pertinentes.

SOURCE : LES DONNÉES ET CHIFFRES DES ÉTUDES DE CAS CI-DESSUS SONT ISSUES DES PUBLICATIONS DES ENTREPRISES CITÉES, DU DIALOGUE AVEC CES DERNIÈRES ET DU FOURNISSEUR DE DONNÉES ISS GOVERNANCE

B. Résolutions Climat d'actionnaires

Le nombre de résolutions Climat externes (proposées par les actionnaires) se situe sur un niveau mondial relativement modeste avec **21** résolutions proposées. Ostrum Asset Management, très engagée sur cette thématique, a soutenu **95 %** des résolutions.



95%



Taux de soutien des résolutions climat d'actionnaires

2.5. Situations de conflits d'intérêts

Ostrum Asset Management, qui appartient au Groupe BPCE, exerce les droits de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et ne participe pas aux assemblées générales tenues par les entités du Groupe BPCE ou de ses filiales / participations dont les titres sont négociés sur le marché. Certaines autres valeurs peuvent également être exclues après analyse du département Conformité.

MENTIONS LÉGALES

Ostrum Asset Management

Société anonyme au capital de 50 938 997 euros

Société de Gestion de Portefeuille - Agrément n°GP-18000014

RCS Paris 525 192 753

43, avenue Pierre Mendès-France, 75648 Paris Cedex 13

À destination de tout porteur y compris non professionnel, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Les politiques sectorielles et d'exclusion d'Ostrum Asset Management sont disponibles sur le site web de la société :

<https://www.ostrum.com/fr/nos-politiques-sectorielles>.



Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018
Société anonyme au capital de 50 938 997 euros
525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – <https://www.ostrum.com/fr>

